



E-News Helpdesk Chauffage PEB

Les sujets abordés dans cette E-news:

1. Le logiciel gratuit pour encoder vos attestations est bientôt disponible
2. La conversion au gaz riche des 500 000 points de raccordement à Bruxelles : c'est parti !
3. Formations organisées par Gas.be sur le réglage du brûleur dans le cadre de la conversion L/H

LE LOGICIEL GRATUIT POUR ENCODER VOS ATTESTATIONS EST BIENTÔT DISPONIBLE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, toutes vos attestations doivent être envoyées à Bruxelles Environnement.

Pour vous aider à le faire, Bruxelles Environnement finalise le développement d'un nouveau logiciel qui sera disponible à partir de novembre 2020.

Ce logiciel sera constitué:

- d'un outil d'encodage qui fonctionnera en étant connecté à internet mais aussi hors ligne;
- et d'un outil de gestion des messages et des attestations.

L'outil d'encodage a été testé par les professionnel·le·s qui se sont porté·e·s candidat·e·s lors de la rencontre chauffage PEB du 10 décembre 2019. Leurs remarques et suggestions ont été prises en compte dans l'élaboration du logiciel.

Ce processus de digitalisation des attestations se fera de façon graduelle avec la mise en place d'une période de transition et d'un accompagnement.

Bruxelles Environnement vous informera plus en détails à ce sujet dans la prochaine E-news.

En attendant, continuez à envoyer toutes vos attestations par e-mail à l'adresse attestations_chauffagepeb@environnement.brussels (voir E-News n°25 de décembre 2019).

LA CONVERSION AU GAZ RICHE DES 500 000 POINTS DE RACCORDEMENT À BRUXELLES : C'EST PARTI !

Ce mardi 1^{er} septembre, les installations de près de 51 000 clients dans les communes de Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe et de Molenbeek-Saint-Jean, ont été converties avec succès au gaz riche. Il s'agit d'une transition vers une nouvelle source d'énergie permettant à l'ensemble des utilisateurs de perpétuer leur indépendance énergétique en Région de Bruxelles-Capitale.

Quelles seront les prochaines communes concernées ?

Sur la base d'un calendrier convenu au niveau fédéral, la Région de Bruxelles-Capitale a été divisée en 3 zones qui seront successivement converties au gaz riche jusqu'en 2022 :

- **2020:** Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe et Molenbeek-Saint-Jean ;
- **2021:** Jette, Ganshoren, Laeken, Neder-over-Heembeek, Haren, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Node, Evere, Anderlecht, Saint-Gilles et Bruxelles ;
- **2022:** Forest, Uccle, Ixelles, Etterbeek, Auderghem, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert.

Chaque année, au 1^{er} juin, une nouvelle zone passera au gaz riche. Cette année, en raison de la crise sanitaire, la conversion de la première zone a eu lieu exceptionnellement le 1^{er} septembre 2020.

FORMATIONS ORGANISÉES PAR GAS.BE SUR LE RÉGLAGE DU BRÛLEUR DANS LE CADRE DE LA CONVERSION L/H

La vérification de la compatibilité des chaudières et des chauffe-eau au gaz avec le gaz riche et si nécessaire, le réglage du brûleur font partie du contrôle périodique PEB.

Il est donc important que les technicien-ne-s chaudière PEB GI et GII maîtrisent le sujet.

Ce sujet est abordé lors des formations de recyclage obligatoires pour conserver votre agrément.

Si vous souhaitez approfondir vos connaissances au sujet de la compatibilité des appareils et de leur réglage, vous pouvez suivre gratuitement une formation pratique organisée par Gas.be en vous inscrivant à l'aide de ce lien: <https://traininggasconversion.gasevents.be>.

A noter que cette formation ne dispense pas de suivre l'entièreté des formations de recyclage.

[Cliquez ici pour vous désinscrire](#)